

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20232702-03 Du 27 février 2023 CIMETIÈRE ACTUALISATION DES TARIFS
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CIMETIÈRE ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser les tarifs des concessions du cimetière qui n'ont pas été revus depuis 2008-2009.

CONCESSION PERPÉTUELLE		
En pleine terre	Ancien tarif : 2 300 €	Nouveau tarif : 3 000 €
Avec caveau, au centre	Ancien tarif : 1 500 €	Nouveau tarif : 2 000 €
Le long du mur	Ancien tarif : 1 750 €	Nouveau tarif : 2 500 €
CONCESSION TRENTENAIRE		
En pleine terre	Ancien tarif : 1 300 €	Nouveau tarif : 1 500 €
Avec caveau, au centre	Ancien tarif : 600 €	Nouveau tarif : 800 €
Le long du mur	Ancien tarif : 850 €	Nouveau tarif : 1 100 €
CONCESSION 15 ANS – 1 place		
15 ans, 1 place	Ancien tarif : 250 €	Nouveau tarif : 300 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, par 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre :

- **Valide** l'actualisation des tarifs du cimetière dans les termes présentés, à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance